

Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Depuis une dizaine d'année, la majorité de nos filières alimentaires connaissent des difficultés économiques. Nombre d'entre elles perdent des places à l'export et certaines peinent également à répondre à la demande intérieure.

Or, les secteurs agricole et agroalimentaire tiennent un rôle majeur dans notre économie, dans le développement de nos territoires et, bien sûr, dans notre souveraineté alimentaire.

L'avis identifie de nombreux freins à leur compétitivité.

Pour les combattre, le groupe de l'artisanat considère que deux axes sont prioritaires.

Le premier concerne le prix des denrées alimentaires.

Acteurs de la filière comme consommateurs doivent désormais prendre conscience que la course effrénée aux prix toujours plus bas, mène à une impasse où, finalement, chacun sort perdant.

Une alimentation diversifiée, saine, de qualité ; cela a un prix !

C'est pourquoi, au-delà du nécessaire rééquilibrage des règles de négociation commerciale entre la grande distribution et ses fournisseurs, il est indispensable de sensibiliser le consommateur sur les impacts de ses choix.

Il faut donc poursuivre les actions d'éducation et d'information, afin de faire évoluer les comportements alimentaires et les pratiques d'achat.

Cela passe également par un affichage lisible et fiable, en particulier sur l'origine des produits.

Il faut en effet éclairer les consommateurs, sans toutefois aller jusqu'à un excès d'informations qui serait autant inapplicable qu'inefficace. À ce titre, certaines propositions de l'avis nous semblent inopportunes.

Pour le groupe de l'artisanat, la seconde priorité est la lutte contre les pratiques de dumping économique, social et environnemental qui nuisent aux produits français.

Mettre fin aux distorsions de concurrence dans l'application des normes européennes par les États-membres ; combattre les abus liés au travail détaché ou encore accroître les exigences à l'égard des produits importés en Europe.

Voilà autant d'enjeux sur lesquels les pouvoirs publics français doivent se mobiliser pour permettre à nos filières de se redresser et de retrouver leur position à l'export.

Il s'agit par ailleurs de favoriser le développement de nos filières alimentaires et à ce titre, le groupe de l'artisanat retient deux orientations qui sont, selon lui, essentielles et complémentaires.

D'une part, s'appuyer sur la valorisation des atouts et des spécificités de nos territoires, pour en tirer de nouveaux débouchés.

Les artisans, déjà bien souvent promoteurs des produits locaux, ne peuvent que s'inscrire en tant que parties prenantes d'un tel modèle.

D'autre part, relancer l'un des facteurs-clé de la compétitivité, à savoir l'investissement des entreprises agricoles et agroalimentaires, trop faible ces dernières années.

Modernisation des équipements ou encore évolution ou transformation des modes de production, il importe à la fois d'investir dans la différenciation des produits français, mais aussi de répondre mieux aux attentes actuelles de la société.

Cela implique d'accompagner et d'encourager ces trajectoires vers davantage de plus-value économique, sociale et environnementale, en s'appuyant sur le travail des filières, en adaptant les compétences et en développant les qualifications, mais aussi en mobilisant les politiques publiques autour de ces enjeux.

Si l'avis formule des propositions en ce sens, le groupe de l'artisanat considère que certaines sont inappropriées pour permettre de restaurer la compétitivité de secteurs dont les difficultés économiques sont avérées.

C'est le cas de la « *taxe écologique* » à l'égard de certains modes de production ou encore de l'hypothèse d'une intégration des « *coûts sociétaux* » dans les règles comptables des entreprises.

Finalement, le groupe de l'artisanat a exprimé un vote partagé sur l'avis, compte-tenu de ses réserves sur certaines des préconisations.